

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 593-2025

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° **593-2025** a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 7 avril 2025 à 19 h 30.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que ledit règlement est relatif au remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel pour les élus et les employés.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS, que ledit règlement n° **593-2025** est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 9^e jour d'avril 2025.



Maxime Dauplaise,
directeur général et greffier-trésorier